

Q. Le seul qui ait été nommé directement par le gouverneur en conseil. Maintenant, quant au devis. Le devis que nous avons dans ce cahier (Pièce 6) et que nous avons lu a-t-il été soumis au Grand-Tronc-Pacifique et approuvé par lui avant que n'ait pas passé le contrat?—R. Oui. Il y a eu des changements de faits après que les premières entreprises eurent été adjudgées. Après l'adjudication des entreprises Davis, O'Brien et Macdonell et McArthur il y a eu certains changements de faits dans le devis; mais ils ont été approuvés.

Q. Ils ont tous été approuvés?—R. Autant que je me rappelle ils ont tous été approuvés par le chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique.

Q. Et savez-vous—ceci peut n'avoir pas d'importance—savez-vous si le même devis a été adopté par le chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique pour la voie ferrée qu'il a construite de Winnipeg à l'ouest.—Je ne le sais pas positivement, mais c'est ce que je comprends.

Q. Les sections dont vous avez parlé dans ces lettres sont la section F et une partie de la section B?—R. Une partie de la section F.

Q. Une partie de la section F et une partie de la section B?—R. Une partie de la section B.

Q. Ce sont des divisions, n'est-ce pas?

*Par M. Moss :*

Q. Des districts?—R. Des districts en réalité.

Q. Je désire savoir comment vous étiez organisés. Combien y avait-il de districts dans tout le chemin de fer à être construit par le gouvernement?—R. Six, je crois.

Q. Et quelle était l'étendue du district B?—R. Eh bien, je crois qu'elle était originairement de 400 milles.

Q. Je ne parlais pas d'étendue en milles, mais où commence-t-il?—R. Il commençait à la frontière entre Québec et le Nouveau-Brunswick, et se prolongeait jusqu'à Weymontachène, sur la rivière Saint-Maurice.

Q. Et vous dites que ceci était d'environ 400 milles?—R. Je crois que c'était plus de 400 milles. Je n'en suis pas absolument certain, il peut n'y avoir pas tout à fait 400 milles.

Q. Et une partie de ce district se trouve au sud et à l'est du fleuve Saint-Laurent?—R. Oui.

Q. Et une partie à l'ouest, de sorte que Québec était environ au milieu du district?—R. Oui.

Q. La ville de Québec?—R. Oui.

Q. Et une partie du district auquel ceci se rapporte est la partie du district qui se trouve au nord de la ville de Québec?—R. Oui.

Q. Je crois que vous avez dit dans votre déclaration qu'il commençait à La-Tuque ou près de La-Tuque?—R. Il ne commençait pas à La-Tuque. Il commençait à environ cinquante milles de l'extrémité nord du pont de Québec. C'est là que l'entreprise a commencé.

Q. Et il s'étendait jusqu'à Weymontachène?—R. Pas aussi loin que Weymontachène. Parlez-vous de ce dont je me plains?

Q. Oui.—R. Il s'étendait jusqu'à environ trente milles ou à peu près au nord du Saint-Maurice. J'oublie quelle est l'exacte distance en milles.

Q. Eh bien, les cinquante milles situés entre l'extrémité du pont de Québec et le point d'intersection étaient-ils aussi en construction?—R. Oh, oui; mais nous n'avons pas parcouru cette distance.

Q. Où était le district F?—R. Le district F s'étendait à environ cinquante milles au nord-ouest du lac Népigon vers l'ouest jusqu'à Winnipeg.

Q. Et il comprenait l'entreprise McArthur, quelle partie?—R. 244 milles, je crois.

Q. A partir d'où?—R. De Winnipeg en allant vers l'est, ou plutôt de près de Winnipeg en allant vers l'est.

M. LUMSDEN.